

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20240326DEC043

Objet: Avenant n° 1 au marché n° 2023-714 relatif à la construction du groupe scolaire Les Gênets
Lot n° 16 CVC - Plomberie

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le marché n° 2023-714 relatif au lot 16 "Chauffage Ventilation Climatisation Plomberie" pour la construction du groupe scolaire Les Gênets conclu avec la société SKL SAS,

CONSIDERANT qu'en cours de chantier des modifications ont entraîné des travaux supplémentaires,

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2023-714 :

- Titulaire : SKL SAS – 69360 SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON
- Dénomination du marché : Construction du groupe scolaire Les Gênets
- Lot n° 16 : Chauffage Ventilation Climatisation Plomberie
- Objet : Prise en compte de travaux supplémentaires
- Montant de l'avenant : + 4 813,72 € H.T.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,



Construction du Groupe Scolaire Les Genets

Lot n° 16 – CVC - Plomberie

N° 2023-714

Avenant n°1

Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

et

La société SKL SAS – 14 Rue Jules Ferry, 69360 ST SYMPHORIEN D'OZON, Société par actions simplifiée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 854 072 006 représentée par son Directeur, Monsieur Fabien LORI, dûment habilitée à cet effet.

Ci-après «le titulaire»

Préambule

Par acte d'engagement notifié en date du 09/08/2023, la Ville de BRON a confié à la société SKL SAS le marché public n° 2023-714 relatif à la construction du Groupe Scolaire Les Genêts – Lot 16 : CVC - Plomberie pour un montant de 716 780,43 € HT.

En cours d'exécution du chantier, des prestations supplémentaires ont été nécessaires.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : TRAVAUX CONCERNÉS ET MONTANTS

Les travaux en plus-value à prendre en compte pour ce présent avenant sont les suivants :

- Un radiateur supplémentaire = 1 080,72 € HT
- Réparation sciage 6 radiateurs = 2 280 € HT
- Rebouchage chauffage en avance de phase = 815 € HT
- Continuité de service Eau Froide = 638 € HT

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'ensemble de ces travaux s'élève à **4 813,72 € HT**.

ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

	Marché Initial	Avenant n°1	Marché initial + avenant n°1
Montants en € H.T.	716 780,43 €	4 813,72 €	721 594,15 €
% augmentation		0,671 %	

ARTICLE 4 : RÉVISION DE PRIX

Les clauses de révision des prix ne s'appliquent que sur le marché initial. Le montant de l'avenant est donc conclu à prix ferme.

ARTICLE 5 : CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHÉ INITIAL MAINTENUES

Toutes les autres clauses et conditions du marché, ainsi que ses avenants, demeurent inchangées.

A, le

SKL SAS

Le Maire,
Jérémy BREAUD

Fabien
LORI

Signature
numérique de
Fabien LORI
Date : 2024.03.22
09:40:23 +01'00'